

L'ÉGLISE
DE SAINT-JOSSE
A BREEDHOUT.

Breedhout est un hameau de Hal d'une assez grande importance. Il est situé au Nord et à deux kilomètres du centre, sur la chaussée qui mène à Elinghen.

Ce hameau posséda jusqu'à la révolution française une église et un cimetière. Un plan colorié de la fin du XVII^e siècle, conservé aux archives de l'Etat à Mons (1), et relatif aux limites du Hainaut vers le Brabant, fait connaître le hameau de Breedhout. On y voit à peu de distance du château de Ghiringhe (lisez Vlieringhe) un groupe composé d'environ seize maisons, une église avec clocher située au milieu d'une prairie ; en face et à front d'un chemin planté d'arbres, se trouve une chapelle

(1) Sous le n^o 4 de l'Inventaire de la Collection spéciale des cartes et plans. Il est intitulé : Fragments d'un plan déterminant certaines limites entre le Brabant et le Hainaut, et figurant le chemin de Bruxelles, le château de Ghiringhe, la chapelle et le hameau de Brethoulf, le chemin de Boxtrode, etc. Hauteur 1 m. 50 c. Largeur 2 m. 5 c.

dite la chapelle du crucifix ; à proximité de celle-ci on remarque deux étangs et un bosquet.

Selon M. L. Everaert (1), l'église de Breedhout fut fondée par le peuple et bâtie en 1357, sur une pièce de terre cédée à cet effet par Guillaume III de Bavière, comte de Hainaut.

Cette église était dédiée à saint Josse. Un document sur parchemin de l'année 1627 que nous avons découvert nous permet de compléter les indications de notre savant collègue M. Everaert, sur le temple de Breedhout.

Cet édifice avait été détruit vers la fin du XVI^e siècle. Henri de Croonendaële, seigneur de Vlieringhe et de Breedhout, eut à cœur de rétablir cette église et d'y faire revivre le culte de saint Josse qui y était l'objet de fréquents pèlerinages. Il s'adressa dans ce but au monastère de Saint-Josse-sur-Mer et obtint des reliques de ce saint. Des lettres attestant l'authenticité de ces reliques furent délivrées par l'abbé et les religieux les 22 et 28 février 1627. Nous en publions le texte ci-après.

Quelques renseignements sur le monastère de Saint-Josse trouveront naturellement place ici. Cette abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, avait été fondée sur l'emplacement de l'hermitage où saint Josse mourut en 667. C'était à la limite de l'Artois et dans le diocèse d'Amiens, au lieu dit *Rumacum*. L'abbaye fut dotée en 793 par Charlemagne, et par bulle du 2 juin 796, le pape Léon III lui reconnut le droit d'exemption accordé par ses prédécesseurs ; en sorte que l'abbaye releva toujours directement du Saint-Siège. Elle fut détruite en 844 par les Normands, mais elle se releva de ses ruines.

L'abbé prenait le titre de comté de Saint-Josse, comme on le voit dans la charte trouvée à Bellinghen, parce que le comté de ce nom, qui s'étendait depuis la mer jusqu'auprès de Montevis

(1) *Histoire de la ville de Hal, d'après les documents originaux*, p. 71.

et depuis le milieu de la Canche jusque par delà Saint-Aubin, avait été donné à l'abbaye par Gui, comte de Montreuil et de Ponthieu, par acte de l'année 1100 (1).

Henri de Croonendael, seigneur de Vlieringhe, Breedhout, etc., greffier des domaines et finances des Pays-Bas, qui obtint de l'abbaye de Saint-Josse, des reliques pour l'église de Breedhout, était fils de Paul de Croonendael, seigneur de Vlieringhe, et auteur de la *Cronique contenant l'estat ancien et moderne du pays et conté de Namur*.

Les armes de cette famille étaient écartelées aux 1 et 4 de vair ; aux 2 et 3 de gueules à la couronne ducale d'or.

Henri de Croonendael était né à Anvers ; il fut créé chevalier par lettres patentes du 20 août 1622 et mourut en 1643 (2).

Après l'invasion française, l'église de Breedhout fut fermée et bientôt après vendue comme bien national. L'acquéreur s'empressa de la faire démolir.

F. WIELANT.

(1) Voyez sur cette abbaye F.-I. DARSY, *Bénéfices de l'église d'Amiens ou état général des biens, revenus et charges du clergé du diocèse d'Amiens, en 1730*, t. II, pp. 183 et ss. — *Mémoires de la société des antiquaires de Picardie*, t. VIII. — *Gallia christiana*, t. X, col. 1290.

(2) DE REIFFENBERG, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hatnaut et de Luxembourg*, t. I.



ANNEXE.

Lettres par lesquelles les abbé et religieux du monastère de Saint-Josse-sur-Mer, accordent, à la demande de Henri de Croonendael, des reliques de Saint-Josse, leur patron, pour l'église de Breedhout.

22 et 28 février 1627.

In nomine Sanctæ et Individuæ Trinitatis. Nos Stephanus Moreau, presbyter Parisiensis, doctor Theologus, comes et abbas monasterii Sancti Jodoci supra mare, ordinis sancti Benedicti, Ambianensis diocesis, necnon vicarius generalis in spiritualibus (et) temporalibus reverendissimi in Christo patris domini Domini Francisci Lefebure de Commartin regis christianissimi a secretioribus consiliis, episcopi Ambianensis ; et nos dompnus Guillimus Bland, humilis prior conventualis dicti monasterii Sancti-Jodoci supra mare, dompnus Richardus Le Landais, dompnus Carolus de Verdière et dompnus Antonius Descaufour, sacerdotes religiosi, necnon et frater Henricus Bodesve, frater Petrus Davesne, frater Claudius-Henricus dictus de La Vanne, omnes professi monachi in dicto monasterio, omnibus quorum interest vel interesse poterit salutem in eo qui est vera salus. Dominus Henricus de Croonendaele, nobilissimus eques, dominus de Vlieringhe et Breethout, regis catholici a consiliis denariis chartulisque publicis præfectus, necnon in provinciis unitis scriba regius, suis ad nos litteris libellisque supplicibus domino abbati totique conventui exposuit : destructum in villa sua de Breethout templum Deo optimo maximo dicatum, titulo et sacro nomine beati Jodoci, patroni nostri, cuius corpus et sanctæ reliquiæ a tot annis in ecclesia nostra asservatæ, quotidie a populo christiano devotissimo recoluntur obsequio, se a fundamentis restaurasse, nihilque magis, ad Dei gloriam, sanctique Jodoci honorem, conferre posse : quam in dicto templo de Breethout, reliquiarum beati Jodoci veneratio, quæ populum dictæ villæ omnesque vicini nos magis ac magis ad laudem domini nostri Jesu-Christi sanctique Jodoci imitationem incitaret ; tamen omnibus hominibus suæ patriæ utilitatem huius fidelibus suis subditis fructum a nostra concessione dependere

Hac proinde piissima petitione incitati mutua charitate nobilis viri, cœlestia desideria amplexi sumus dilectumque in Christo nostrum dompnum Carolum de Verdière, sacerdotem religiosum, elegimus qui reliquias sanctas Patroni nostri beati Jodoci Bruxellam usque ad charissimum in Domino nobilissimumque virum, singulari pietate nobis cognitum, dominum Henricum de Croonendaele asportaret. In cuius rei fidem indubitatumque testimonium signis et sigillis nostris has litteras muniri voluimus nos abbas Parisiis unus commorans vigesimo secundo februarii, nosque prior totusque conventus in monasterio nostro vigesimo octavo dicti mensis februarii anno reparatæ salutis millesimo sexcentesimo vigesimo septimo.

(Suivent les signatures de l'abbé et des religieux.)

De mandato Reverendissimi domini Domini Abbatis totiusque capituli monasterii Sancti-Jodoci-supra-mare. (Signé) : GENEST.

Sur le côté, on a ajouté :

Ill^{mus} et R^{mus} Dominus Dominus Franciscus Vander Burch archiepiscopus et dux Cameracensis, etc., permittit et consentit ut supra dictæ sacræ sancti Jodoci reliquiæ in diœcesis sua publicæ venerationi exponantur. Actum Bruxella 22^a augusti 1627.

De Mandato : J. DE LA RILLE, secretarius.

Au dos : Reliquias S. Jodoci retrospectis literis memoratas permittimus in hac diœcesi publicæ venerationi exponi. Actum Bruxellæ 8 decembris 1627.

Jacobs, archiepiscopus Mechliniensis.

Original sur parchemin, avec fragment de sceau en cire rouge, recouvert en papier, de l'abbaye de Saint-Josse-sur-Mer.

